

DSA & TikTok: ouverture d'une procédure formelle

écrit par Marine de la Clergerie | 19/02/2024

La Commission européenne a annoncé le 19 février 2024 l'ouverture une procédure formelle pour évaluer une éventuelle violation du DSA par TikTok notamment dans les domaines suivants :

- Protection des mineurs
- Transparence de la publicité
- Accès aux données pour les chercheurs
- Risques liés à la conception addictive
- Contenus préjudiciables

Source : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_926

Contact: Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat.com, [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.